



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 17284

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'agressivité commerciale de l'industrie pharmaceutique à l'égard des médecins généralistes. Cette pratique des laboratoires a récemment conduit l'IGAS à envisager leur « désarmement commercial », afin de réduire de moitié les dépenses de promotion du médicament. En effet, chaque année, pas moins de 3 milliards, soit 12 % de leur chiffre d'affaires, sont affectés par ces laboratoires à la promotion commerciale de leurs produits. Une telle stratégie contribue à un accroissement considérable des prescriptions. Ainsi, en France, 90 % des consultations chez un généraliste se concluent par une ordonnance, contre 72 % en Allemagne et 43 % aux Pays-Bas. Un médecin généraliste français reçoit en moyenne 300 visites annuelles d'agents commerciaux représentant les laboratoires pharmaceutiques. Ces visites s'inscrivent dans une démarche très offensive pour assurer le débouché commercial de nouveaux médicaments. Alors qu'une information plus rationnelle est indispensable pour assainir le marché du médicament, en diminuer la consommation et ainsi lutter contre le déficit de la sécurité sociale, les industries pharmaceutiques ont choisi, pour des raisons de rentabilité, de promouvoir les innovations au détriment de produits éprouvés. Le médicament, qui occupe une place centrale dans le traitement thérapeutique, devrait être prescrit à bon escient, dans un souci d'efficience et de sécurité sanitaire. Or, au vu de leur stratégie actuelle et de l'évolution de leur chiffre d'affaires, en hausse annuelle de 13,8 %, c'est davantage le souci du profit à court terme qui guide la stratégie des laboratoires. Sachant que les crédits affectés au développement de la formation continue des médecins n'ont été que de 40 millions d'euros en 2007, il désire connaître les moyens qu'elle souhaite mettre à disposition pour améliorer cette formation, dans le but de rationaliser la prescription de médicaments.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17284

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1361

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)